

## AVIS

RUR.21.242.AV-Nature

Demande de dérogation aux mesures de protection des réserves naturelles et forestières telles que visées par la LCN, émanant de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWAP) en vue d'effectuer des sondages à la tarière dans la tourbière haute du Grand Passage dans la RND du Plateau des Tailles, ceci dans le cadre d'une étude archéologique sur l'exploitation de minerais au Plateau des Tailles

Avis adopté le 4/10/2021

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des réserves naturelles et forestières  
*Date de réception :* 09/09/2021 ( copie avancée par mail ), 24/09/2021 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/TK/Sorties 2021 :14428

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 28/09/2021

## AVIS

Réuni ce 28 septembre 2021 en visioconférence (suivie d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, toute opération de sondage ne pouvant toutefois s'effectuer qu'en présence de l'agent de triage. Cette condition répond en outre au souhait formulé par le demandeur d'être accompagné et guidé sur le site pour pouvoir effectuer les prélèvements en toute connaissance de cause et en toute sécurité.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »